



FORMATION POST PERMIS

Formation postpermis et réduction de la période probatoire

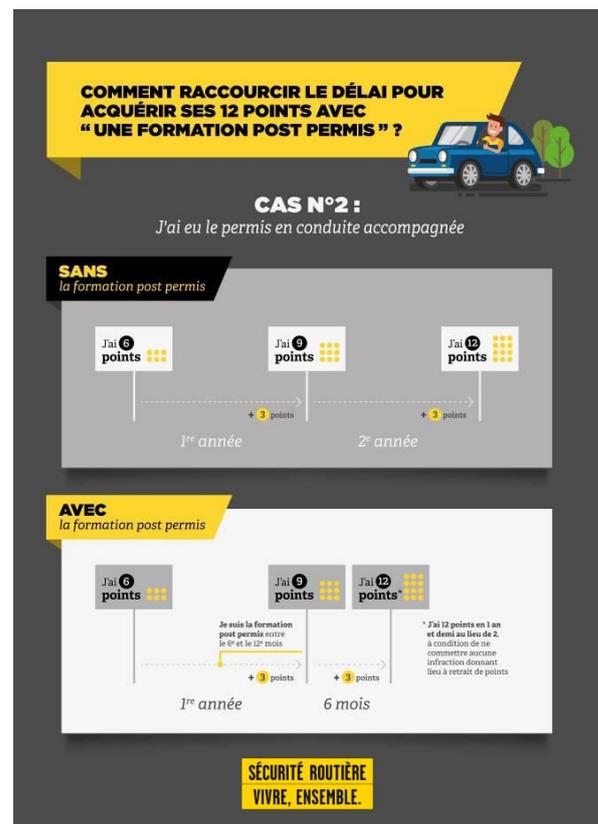
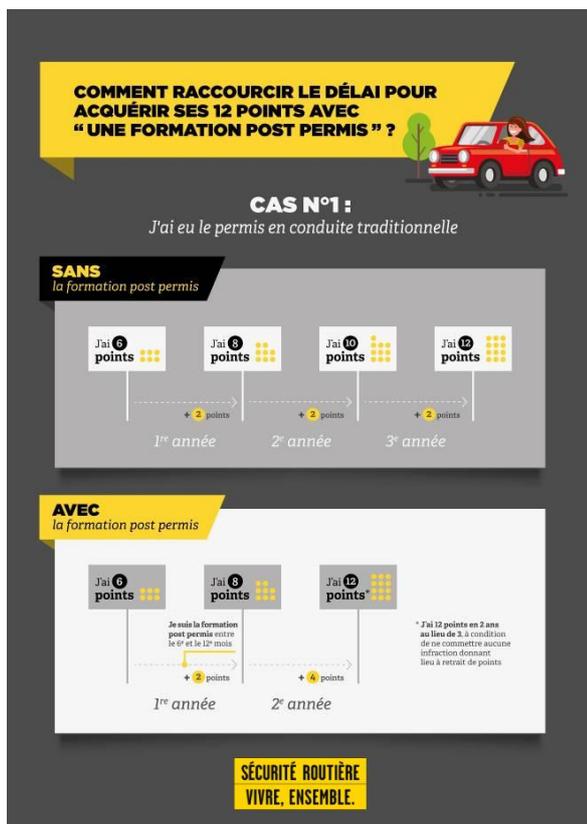
Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « postpermis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Formation postpermis : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie **entre six et douze mois après l'obtention du permis**, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant. Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.



AUTO ÉCOLE PERMIS MAGIQUE

10 rue Auguste hudier 77330 Ozoir-la-ferrière Tel : 06 67 53 09 09

Mail : permismagiqueozoir@gmail.com

N° Siret : 982 684 243 000 16 APE/NAF 8553Z

N° agrément : E 24 077 0011 0 N° Déclaration d'activité 11770924577